

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE
L'ASSOCIATION SHOZINDO SWISS
DU SAMEDI 27 NOVEMBRE 1999

PROCES VERBAL

Jacques LESNE SENSEI remercie chacun de sa présence et précise le but et le pourquoi de la création de cette Association suisse.

Le moment est venu, à l'aube du 3ème millénaire, de poser des structures permettant à chaque pays d'avoir un fonctionnement autonome et indépendant de la structure internationale WORLDWIDE SHOZINDO.

La WORLDWIDE SHOZINDO ASSOCIATION est une structure internationale, qui est la propriété du créateur et du fondateur du SHOZINDO, Jacques LESNE SENSEI.

Elle chapeaute toutes les associations nationales et elle est garante que la formation des enseignants, la transmission de l'enseignement est conforme à ce que le Fondateur du SHOZINDO a mis en place et que chaque enseignant Ceinture Noire s'est engagé librement à retransmettre.

Elle regroupe les enseignants et les responsables de Dojos.

Compte tenu de la diffusion du SHOZINDO, et pour lui assurer une pérennité, en dehors de son fondateur, il a paru indispensable de fonder l'association SHOZINDO SWISS qui va regrouper tous les Shozindokas de Suisse.

Avant de passer la parole à Denis MAILLARD qui va exposer les statuts de l'association, Jacques LESNE SENSEI fait état de ce qui a été fait depuis 5 ans:

-création et réalisation du passeport SHOZINDO, création d'un auto collant SHOZINDO. Il remercie Roland MOETTELI qui a aidé à la concrétisation de ceux-ci.

-obtention de la part de l'entreprise VEILLON de sacs de sport dont a bénéficié l'équipe de démonstration en 1998, par l'intermédiaire de Fernand ROSSELLI.

Denis MAILLARD prend ensuite la parole et lit les statuts article par article

Il est confirmé aux personnes de langue alémanique qu'ils bénéficieront d'une traduction écrite .

Celle-ci est prévue et sera faite dans les prochaines semaines .

Denis Maillard précise que c'est toutefois le texte français qui est référent comme le prévoit l'article 23 des présents statuts.

Les articles soulevant au fur et à mesure de leur lecture certaines interrogations de la part des auditeurs présents, il est précisé:

-que cette assemblée n'est pas une assemblée générale mais une assemblée constitutive. La première Assemblée générale de l'Association aura lieu après la clôture du premier exercice, à savoir en février -mars 2001.

-Ensuite, les structures mises en place sont portées à la connaissance des membres présents pour information.

-cette association va fonctionner depuis le 1er janvier 2000, avec les structures de base mises en place. Ce sera au rôle de la première assemblée générale d'évaluer l'année écoulée et de proposer les modifications nécessaires.

-les statuts de l'association suivent strictement les articles 60 et suivants du Code civil Suisse.

Denis MAILLARD précise à nouveau que cette association est une association nationale visant à regrouper tous les shozindokas de Suisse et visant à animer , promouvoir et protéger la pratique du SHOZINDO en Suisse.

Après la lecture des statuts, est proposée la composition du Bureau Directeur (Comité):

Pour le poste de Président, contacts avaient été pris avec Pietro Menghini. Celui-ci n'a pu accepter ce poste pour des raisons de disponibilité mais est d'accord de participer à une commission .(Il avait confirmé sa proposition par écrit).

Le poste de Président est donc proposé à Marc Gander, qui avait été contacté pour le poste de Vice-président.

Celui-ci l'accepte.

Denis MAILLARD propose que quelqu'un de la région alémanique puisse assurer le poste de vice-président. La question est posée à plusieurs reprises à la communauté Suisse alémanique , mais sans réponse.

Denis MAILLARD se proposera finalement en fin de séance mais de façon limitée pour l'étendue du premier exercice seulement et il sera accepté.

Le poste de Secrétaire et trésorier est cumulé pour ce premier fonctionnement .Il sera assuré par Annie Siegler. (Accord écrit est parvenu à Denis MAILLARD)

Sont proposés ensuite la nomination des responsables des différentes commissions mises en place:

-COMMISSION TECHNIQUE ADULTES:

sont proposés : Ladislav HALLER ,Antonio ZANNI et Pascale GEISER.

Les deux premiers acceptent.Pascale GEISER refuse pour des raisons de disponibilité personnelle.La même proposition est faite à Colin OETTLI qui préfère ne pas accepter pour le moment.

-COMMISSION TECHNIQUE ENFANTS:

sont proposés: Manon MOETTELI et Bruno BURGHERR.

Manon MOETTELI accepte. Bruno BURGHERR refuse le poste pour différentes raisons. Le Bureau Directeur cherchera donc une autre personne.

-COMMISSION DE MEDIATION ET D'ETHIQUE:

sont proposés : Pietro MENGhini , qui a donné son accord écrit et Denis MAILLARD qui accepte .

-COMMISSION DE PUBLICITE ET MEDIAS:

le poste est proposé à FERNAND ROSSELLI qui refuse pour motifs personnels. Il est proposé à Alexandre MAURER . Celui-ci l'accepte.

-COMMISSION DE DEMONSTRATIONS ET RENCONTRES:

sont proposés. Antonio ZANNI et Ladislav HALLER qui acceptent.

Sont proposés ensuite les postes de VERIFICATEURS DE COMPTE:

-accord écrit de Christian ROSSIRE

-le président de séance cherche parmi l'assemblée un 2ème vérificateur. Personne ne se propose.

Le Bureau Directeur cherchera une autre personne.

On passe ensuite à la fixation des cotisations pour le premier exercice. Il est proposé 20 Fs par an .

Jusqu'à maintenant ,chaque pratiquant payait une cotisation seulement à la WORLDWIDE SHOZINDO , qui s'élevait à 50 Fs par an.

La WORLDWIDE propose de diminuer de 10Fs le montant de sa cotisation au bénéfice de l'association nationale .

Ces 20Fs seraient donc composés des 10Frs cédés par la Worldwide et de 10Fs versés par chaque pratiquant.

Cette proposition soulève beaucoup de discussions et polémiques.

Il est rappelé que cette augmentation représente 80 centimes par mois et par adulte !

Il est rappelé que cette proposition sert pour le démarrage et qu'elle pourra être revue à la première assemblée générale.

Il est procédé ensuite au vote:

PRESENTS:

Jacques LESNE SENSEI

Manon MOETTELI

Regula PRUDENTE

Ladislav HALLER

Peter ARTER

Kathrin ARTER-GREUB

Colin OETTLI

Pascale GEISER

Denis MAILLARD

Bruno BURGHERR /

Fernand ROSSELLI /

Antonio ZANNI

Marc GANDER

Alexandre MAURER

Myriam IGLESIAS

Julien FREI

Régina WAGNER
Nelly LESNE

VOTANTS: 13 personnes:

Manon MOETTELI
Regula PRUDENTE
Ladislav HALLER
Peter ARTER
Kathrin ARTER-GREUB
Colin OETTLI
Pascale GEISER
Denis MAILLARD
Bruno BURGHERR
Fernand ROSSELLI
Antonio ZANNI
Marc GANDER
Alexandre MAURER

-ACCEPTATION DES STATUTS TELS QUE PRESENTES: 11 oui

-ELECTION DU BUREAU DIRECTEUR TEL QUE PRESENTE: 10 oui

-ACCEPTATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS ET
VERIFICATEUR DE COMPTE.: 11 oui

-FIXATION DES COTISATIONS A 20 FS PAR AN: 11 oui.

Denis MAILLARD remercie chacun et passe la parole au Président
Marc GANDER qui propose le verre de l'amitié à la clôture de cette
assemblée constitutive.

Le 30 Novembre 99

A Chavannes-près-Renens

Le Président



Le Vice-Président

